

Le débat peut commencer !

Depuis la validation par la CNDP (Commission nationale du débat public) du dossier de présentation du Maître d'Ouvrage, intervenue en juillet dernier, la CPDP (Commission particulière du débat public) dédiée à ce débat public a mis tout en œuvre pour organiser le débat public, qui s'ouvrira le 8 octobre prochain, et permettre aux riverains de l'estuaire de la Seine de participer pleinement au débat après avoir reçu l'information la plus complète.

S'informer, s'exprimer, débattre : le débat public donne la parole aux citoyens

Le débat public qui durera quatre mois, permettra à chacun de s'exprimer à l'occasion des 14 réunions organisées entre le 8 octobre et le 7 février 2010.

Toute personne intéressée, par le sujet du débat, aura la possibilité de s'exprimer et de poser des questions :

- via une carte T et le site internet de la CPDP,
- lors des réunions publiques par une prise de parole orale ou par la rédaction de questions,
- par une prise de position écrite (avis, contribution) et/ou par un cahier d'acteur édité et publié par la CPDP. Ces prises de position seront rendues publiques dès le 8 octobre 2009.

4 mois de rencontres et de confrontations d'idées

Trois types de réunions sont prévus pendant toute la durée du débat :

- **Une réunion d'ouverture** destinée à lancer le débat public, elle permet d'aborder l'ensemble des sujets liés au projet.
- **Des réunions thématiques** qui traitent de façon exhaustive de grands sujets tels que l'aménagement du territoire, la place du port dans le développement économique, la place et le rôle de l'eau dans l'estuaire, etc.
- **Des réunions généralistes de proximité** organisées pour répondre aux enjeux locaux liés au projet en allant au plus près de la population.

Quel projet pour le port du Havre ?

Le projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du grand port du Havre, est confronté à plusieurs enjeux et à des échelles territoriales différentes :

- Le premier enjeu est la **désaturation des circulations** (routières, fluviales et ferrées) à l'intérieur du port.
- Le deuxième enjeu concerne le **développement du port**, son rayonnement sur son hinterland et son rôle dans l'aménagement du territoire de la région.
- Le troisième enjeu lié à la possibilité de réaffecter **160 à 580 hectares de foncier** pour permettre l'extension de la zone industrialo-portuaire (ZIP) et l'accueil d'entreprises.
- Le quatrième enjeu vise au respect du **milieu naturel existant**, de la faune et de la flore.

> Le respect de ces enjeux est au cœur du débat public.

Les quatre mois de ce Débat seront l'occasion de confronter les points de vue des citoyens sur le projet et ainsi de vérifier s'il est en adéquation avec leurs attentes et s'il répond aux enjeux du territoire de l'estuaire de la Seine.

Contact Presse :

Jonathan Lacoste

jonathan.lacoste@vae-solis.com - 01 53 92 80 16

Calendrier du Débat

Du 8 octobre au 7 février 2010 : 4 mois, 14 réunions publiques pour prendre part au Débat Public.

- Jeudi 08 octobre 2009 • 19h** **Réunion d'ouverture**
Docks Océane, quai de la Réunion – rue Marceau, **Le Havre**
- Jeudi 15 octobre 2009 • 19h** **Thématique : Aménagement du territoire**
Salle Arthur Fleury, rue Maurice Thores, **Gonfreville l'Orcher**
- Mercredi 21 octobre 2009 • 19h** **Thématique : Transports et circulations dans la zone portuaire**
Salle Lucien Derrey, rue René Coty, **Rogerville**
- Mardi 27 octobre 2009 • 19h** **Thématique : Le projet et ses alternatives**
Salle le Siroco, rue Henri Odièvre, **Saint Romain de Colbosc**
- Mardi 10 novembre 2009 • 19h** **Thématique : La gestion de l'eau dans l'estuaire**
Salle Polyvalente, 109 route de l'Eglise, **Oudalle**
- Mardi 17 novembre 2009 • 19h** **Réunion généraliste**
Salle le Siroco, rue Henri Odièvre, **Saint Romain de Colbosc**
- Jeudi 26 novembre 2009 • 19h** **Réunion généraliste**
Salle Polyvalente, route du Poudreux, **Honfleur**
- Mardi 1^{er} décembre 2009 • 19h** **Réunion généraliste**
Salle Polyvalente, place de l'Eglise, **Tancarville**
- Mercredi 09 décembre 2009 • 19h** **Thématique : La place du port dans le développement économique**
Salle Europe du CHCI, 185 quai George V, **Le Havre**
- Mercredi 16 décembre 2009 • 19h** **Thématique : La cohabitation des hommes et des activités dans l'estuaire**
Docks Océane, quai de la Réunion – rue Marceau, **Le Havre**
- Jeudi 14 janvier 2010 • 19h** **Thématique : Quels aménagements pour quelle Nature dans l'estuaire ?**
Salle municipale Franklin, 119 cours de la République, **Le Havre**
- Mercredi 20 janvier 2010 • 19h** **Réunion généraliste**
La Halle au Blé, rue Louis Pasteur, **Beuzeville (27210)**
- Jeudi 28 janvier 2010 • 19h** **Thématique : Quels impacts pour chaque variante de tracé ?**
Salle Arthur Fleury, rue Maurice Thores, **Gonfreville l'Orcher**
- Jeudi 4 février 2010 • 19h** **Réunion de clôture**
Docks Océane, quai de la Réunion – rue Marceau, **Le Havre**

Pour chaque réunion, nous vous donnons rendez-vous à 19h.

Les Réunions Thématiques

1. Aménagement du territoire

Le port du Havre est, de part le trafic qu'il accueille, un équipement important non seulement localement et régionalement mais aussi au plan national.

Ce thème sera abordé à différentes échelles et en tenant compte du rôle effectivement joué par le port, à la fois comme point de départ de flux de marchandise et comme pôle d'activité.

2. Transports et circulations dans la zone portuaire

La question de la circulation des hommes et surtout des marchandises dans la zone portuaire est un des problèmes clef du projet. L'objectif de cette réunion thématique est donc de nous permettre de débattre de manière approfondie :

- de la situation actuelle au regard des circulations ferroviaire, fluviale et routière,
- des solutions envisagées voire engagées pour améliorer la situation (écluses de Tancarville, Chantier multimodal, projet TRIP, écluse fluviale, etc.)
- et des perspectives d'évolution de la situation selon que le projet de grand canal sera ou non réalisé.

3. Le projet et ses alternatives

Même si le projet de prolongement du grand canal est depuis fort longtemps dans les cartons du GPMH, un certain nombre d'alternatives à ce projet ont été proposées. Certaines de ces solutions sont d'ailleurs portées par des opposants au projet. Le but de cette réunion thématique est de permettre :

- de situer le projet dans son contexte réglementaire et technique et d'examiner les solutions alternatives qui ont été proposée ou étudiées,
- d'analyser les caractéristiques techniques du projet,
- de débattre de l'évaluation socio économique de ce projet.

4. La gestion de l'eau dans l'estuaire

L'objectif de cette réunion est de remettre, collectivement, en perspective l'ensemble des problèmes que pose la gestion de cet élément majeur d'un estuaire qu'est l'eau.

Pour y arriver, nous proposons de faire d'abord un « retour en arrière » pour rappeler très rapidement **l'histoire de l'évolution de l'estuaire** et de son aménagement.

Ensuite, nous essayerons de comprendre le **fonctionnement hydrologique actuel** de cet estuaire et son évolution potentielle sous la contrainte du projet de grand canal.

Nous évoquerons ensuite les **fonctions biologiques** importantes dont l'eau est le support dans ce type de milieu.

Enfin nous discuterons des **impacts du projet** sur le fonctionnement hydrologique mais aussi des **opportunités** que ce projet peut amener en matière de gestion de l'eau en particulier dans le fond de l'estuaire.

5. La place du port dans le développement économique

L'importance du Port du Havre et de sa zone industrialo-portuaire (ZIP) comme pôle économique et comme pôle d'emploi - tant au niveau régional que national - est incontestable, même si on peut discuter le type d'activité économique ainsi générée. L'objectif de cette réunion, pour laquelle la commission espère la participation de nombreux acteurs de l'économie régionale, est de mieux cerner la place que joue le port du Havre et les activités associées dans le développement économique et le développement de l'emploi régional. Il s'agit également d'analyser en quoi le projet de grand canal et d'extension des infrastructures portuaires peut interférer avec cette dimension du développement de l'économie et de l'emploi.

6. La cohabitation des hommes et des activités dans l'estuaire

Au sein de cet estuaire coexistent de nombreuses activités :

Activité portuaire, industries, transports, agriculture, pêche, exploitation des roselières, protection des espèces sauvages, chasse.

Ces différentes activités sont toutes strictement inféodées à cet espace fini qu'est l'estuaire de la Seine. L'objectif de cette réunion thématique est donc de réfléchir aux modes de coexistence de ces activités sur la plaine alluviale, aux effets que pourrait avoir le projet du Grand Port sur ces activités, mais aussi aux solutions qu'il pourrait apporter pour aller vers une juxtaposition plus harmonieuse des usages.

7. Quels aménagements pour quelle Nature dans l'estuaire ?

L'objectif de cette réunion est de nous permettre de débattre des options qui peuvent être proposées pour aménager et gérer les milieux naturels du fond de l'estuaire.

Nous examinerons en premier lieu ce que sont les fonctions écologiques habituelles d'un estuaire, puis nous regarderons ce qu'il en est de l'estuaire de la Seine compte tenu des importantes transformations qu'il a subit.

Nous poursuivons en débattant autour du thème « quels aménagements pour quelle Nature dans l'Estuaire de la Seine ? »

Et nous terminerons en demandant au GPMH d'indiquer quels sont les éléments retenus pour l'avenir de cette discussion.

8. Quels impacts pour chaque variante de tracés ?

Il s'agit ici de comparer les quatre familles de tracé proposées par le GPMH en vous permettant d'analyser l'importance relative de leurs impacts potentiels sur :

- les milieux naturels,
- les infrastructures de transport,
- les activités de la plaine alluviale.

Enfin nous nous intéresserons aux coûts et surtout aux bilans socio-économiques comparés des différentes options.

Comment s'informer ? Les outils du débat

- **Le dossier du maître d'ouvrage** : rédigé par le Grand Port Maritime du Havre, il présente les objectifs et les caractéristiques du projet soumis au débat public. Vous pourrez vous le procurer sur simple demande adressée par courrier (carte T) ou mail à la CPDP. Ce dossier existe sous forme informatique ou papier. Il est également consultable sur le site Internet de la Commission :
www.debatpublic-prolongementdugrandcanalduhavre.org
- **Le cahier d'acteur** : chaque cahier d'acteur exprime les avis, positions ou propositions rédigés par un ou plusieurs acteurs : association, élu, particulier ou entreprise, etc. Edités (sur la base d'une maquette commune) et diffusés par la Commission Particulière, ils seront mis à la disposition de chacun sur simple demande, au même titre que tous les documents du débat. Ils seront disponibles au siège de la Commission, dans chaque salle de réunion publique, ou par le biais du site Internet.
- **Le Journal du Débat** : média de la commission qui accompagne le déroulement du débat public, il suit son actualité. Trois numéros seront édités. Ils seront disponibles à l'entrée de toutes les réunions publiques, au siège de la Commission et sur le site Internet.
- **La synthèse du dossier** : elle a été adressée à l'ensemble des habitants des communes riveraines de l'estuaire de la Seine avec le premier numéro du Journal du Débat. D'autres exemplaires peuvent être obtenus sur simple demande auprès de la CPDP. Elle est également consultable sur le site Internet de la Commission.
- **Le site internet** : **www.debatpublic-prolongementdugrandcanalduhavre.org** sur lequel on retrouve tous les documents du débat, le calendrier des réunions publiques, le verbatim des réunions, les réponses aux questions posées, etc. Durant la période officielle du débat public le site Internet sera interactif et permettra de poser des questions ou de faire part d'avis et de contributions.
- **Les réunions publiques** : générales, thématiques, de proximité, elles sont l'occasion unique de confronter toutes les idées sur le projet, dans un esprit constructif et dans la sérénité.
- **Les questions écrites** : adressées soit pendant les réunions publiques, soit par courrier (carte T), soit par e-mail ou sur la page interactive du site Internet de la commission, ces questions recevront des réponses écrites qui seront mises en ligne afin que tout un chacun puisse en prendre connaissance. La CPDP veillera à ce que chaque question reçoive une réponse sous trois semaines.
- **Les questions orales** : durant les réunions publiques une large part du temps est consacrée au débat avec le public. Chacun aura la possibilité de solliciter la parole, afin d'exprimer son point de vue et de présenter la ou les questions opportunes dans le respect du temps de parole accordé (les interventions longues pouvant être faites par écrit).
- **Les verbatim** : à l'occasion de chaque réunion publique, l'intégralité des propos est enregistrée et le verbatim ainsi rédigé est mis à votre disposition sous 6 jours sur le site Internet de la CPDP.

Présentation de la CPDP

La Commission : des membres neutres et indépendants

Indépendante et totalement neutre, la Commission Particulière du Débat Public n'est pas une structure anonyme. Ses membres, une femme et cinq hommes, ont à cœur de favoriser l'expression de chacun, de développer la confrontation d'idées et de veiller au bon déroulement du débat dans le respect et l'écoute de tous.

Ecouter, respecter, permettre une expression équitable, diffuser les avis de tous et éclairer le choix du maître d'ouvrage !

Tels sont les principes de la CPDP. Concrètement, cela se traduit par quatre grandes missions :

- organiser et animer le débat public,
- diffuser la totalité de l'information de manière objective et transparente,
- mettre à la disposition de tous des moyens d'expression (réunions publiques, journaux du débat, Cahiers d'Acteur, site Internet, suivi des interpellations et des questions reçues et de leurs réponses, etc.),
- rédiger en fin de débat un compte rendu qui synthétise l'ensemble des positions exprimées et dresse l'inventaire des contributions.

Pour autant la Commission n'émet aucun avis ni recommandation sur le projet, elle n'est que le reflet de vos arguments.

Qui compose la CPDP ?

La Commission particulière du débat public « Projet d'extension des infrastructures et de prolongement du grand canal du Havre » se compose de 6 personnes. Sur proposition du Préfet Philippe DESLANDES, Président de la Commission Nationale de Débat Public, Claude GUILLERME a été nommé président de votre CPDP. Sur sa proposition 5 autres membres ont été nommés.

Vos interlocuteurs :

Claude GUILLERME (Président de la CPDP)

Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale en retraite, Claude GUILLERME a également été élu local, maire, conseiller général, vice-président d'une communauté urbaine et président d'une agence d'urbanisme. Il a siégé à la Commission Nationale du Débat Public de 2002 à 2007.

Sylvie HAUDEBOURG

Ingénieur de formation, elle a travaillé à EDF puis à RTE en tant qu'expert, manager et directeur de projet de construction d'ouvrages électriques. Depuis 4 ans, elle intervient en appui d'établissements du secteur public sur des problématiques de concertation et de conduite du changement, et exerce la fonction de commissaire-enquêteur en Ile-de-France.

François NAU

Ingénieur général des ponts et chaussées honoraire, il a travaillé pour l'Etat et pour une collectivité locale dans les domaines des constructions publiques, de la voirie et des transports, de l'eau et de l'environnement. Il est actuellement commissaire-enquêteur.

Alain RADUREAU

Ingénieur de recherche à l'Institut National de la Recherche Agronomique. Depuis 20 ans il participe, au sein d'une équipe universitaire, à des recherches sur le fonctionnement biologique des systèmes côtiers. Il est, par ailleurs, fortement impliqué dans les actions de réflexions et de concertation menées sur le devenir de la Baie du Mont Saint Michel.

Jean-Michel BOUILLOT

A exercé différentes fonctions au sein de cabinets ministériels, de grandes institutions, de collectivités locales et d'autorités administratives. Il est actuellement Secrétaire Général de la Mission Grand Nord Est auprès du Préfet Hubert BLANC, pour la mise en place du Plan Grand Nord – Est.

Un nouveau membre a rejoint la Commission particulière du Débat Public



Michel STEINER

De formation économique, il a exercé pendant 35 ans, en tant que journaliste, différentes fonctions dans la presse nationale, notamment à L'Usine Nouvelle, Les Echos, Santé et Travail... dans les domaines de la macro et la micro économie, l'aménagement du territoire, les collectivités locales, l'économie sociale... Il a également été pendant plus de dix ans, chargé de cours, à l'Institut universitaire de Journalisme de Tours.

La commission est également composée d'un Secrétariat Général, chargé de l'administration, de l'organisation et du suivi du débat. Il assure la gestion de la communication et des relations avec les acteurs, le public, la presse et les services de l'Etat. Il est placé sous la direction de **Frédéric AUCHER**, Secrétaire Général.

Présentation de la CNDP

Qu'est-ce-que la CNDP ?

La CNDP est une Autorité Administrative Indépendante (AAI), telle que le CSA pour l'audiovisuel, qui a pour mission d'organiser des débats publics sur les projets dont elle est saisie. Totalement neutre et indépendante, la Commission est garante devant le public de l'impartialité, de la transparence et de la sincérité du débat public. Lorsque la CNDP décide d'organiser un débat public, elle crée pour la durée du débat une Commission particulière du débat public (CPDP), émanation de la CNDP, chargée d'organiser et d'animer le débat.

Le débat public : place à votre expression !

Véritable moment d'écoute et de dialogue, le débat public est l'occasion pour chacun de donner son avis sur les grands projets d'aménagement du territoire. C'est un cadre privilégié qui permet de débattre de tous les aspects d'un projet et de juger de son opportunité.

Un débat public, qu'est-ce que c'est ?

Depuis le 27 février 2002, la loi dite « démocratie de proximité » rend obligatoire la saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) par tout Maître d'ouvrage potentiel, dès lors qu'il a un projet d'aménagement important d'intérêt national et ce suivant les critères édictés par la loi. L'objectif d'une telle démarche de concertation, qui se situe bien en amont des procédures habituelles, est clair : permettre à chacun de s'exprimer sur le projet présenté par un Maître d'ouvrage afin de réunir les éléments d'appréciation qui permettront au Maître d'ouvrage d'approfondir sa réflexion aussi bien sur l'opportunité de son projet que sur les modalités de sa mise en œuvre.

Les valeurs d'un débat public

La vocation première du débat public est d'associer la population au processus de finalisation des projets présentés. Trois grands principes sont garants de cette mission :

- **l'information et la transparence** : chaque citoyen doit disposer de l'ensemble des éléments d'information et obtenir des réponses claires aux questions qu'il pose,
- **l'égalité de traitement** : toutes les personnes souhaitant s'exprimer doivent avoir la possibilité de faire valoir leur point de vue de manière équitable,
- **l'écoute et respect de chacun** : un débat n'est fructueux que dans l'échange et la confrontation des arguments, dans un climat serein.

L'objet du débat public : le projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du Grand Canal du Havre

La Commission nationale du débat public, sur saisine du Grand Port Maritime du Havre, a décidé le 3 décembre 2008 d'organiser un débat public sur le projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du Grand Canal du Havre.

Dès le mois de mars 2009, la CPDP a rencontré les principaux acteurs concernés par le projet (associations, institutionnels, élus, etc.) afin de préparer le débat, en faisant ressortir les principaux thèmes à approfondir au cours du débat tels que ceux liés, à l'étude des différents scénarii envisageables proposés par le Maître d'ouvrage, aux impacts sur le territoire (économiques, environnementaux, fonciers, etc.) aux modalités de financement et de réalisation éventuel du projet.

Cette liste ne demande qu'à être enrichie par vos contributions. La Commission est bien évidemment à l'écoute et ouverte à vos suggestions, tout en restant maître de l'organisation du débat. Le débat public se veut être un exercice d'intelligence collective dont la réussite tient en grande partie à l'implication de chacun dans la réflexion.

Contacts :

Bureau du Havre :

Commission Particulière du Débat Public

Centre Havrais de Commerce International (CHCI)
Entresol droit, boîte n° 30
185, quai George V
76600 Le HAVRE
Tél. : 02 35 41 44 10 - Fax : 02 32 41 44 14

Site internet :

www.debatpublic-prolongementdugrandcanalduhavre.org

Mail :

contact@debatpublic-prolongementdugrandcanalduhavre.org

Contacts presse :

Jonathan Lacoste – Vae Solis Corporate

Tél. : 01 53 92 80 16 - email : jonathan.lacoste@vae-solis.com
www.debatpublic-prolongementdugrandcanalduhavre.org

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 3 DECEMBRE 2008

DÉCISION N° 2008 / 26 / GPMH / 1

**PROJET D'EXTENSION DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES
ET DE PROLONGEMENT DU GRAND CANAL DU HAVRE
GRAND PORT MARITIME DU HAVRE**

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants,
- vu le Code de l'environnement en son article R. 121-7,
- vu la lettre de saisine du Directeur général du Grand Port Maritime du Havre en date du 27 octobre 2008, reçue le 29 octobre 2008 et le dossier joint concernant le projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du Grand Canal du Havre,

- après en avoir délibéré,

- considérant que l'accroissement des capacités portuaires et le développement du trafic des marchandises par voie fluviale constituent un intérêt national au sens de la loi,
- considérant que les impacts du projet sur les milieux naturels sont significatifs,
- considérant que les enjeux socio-économiques sont importants, par le développement des activités portuaires et l'extension de la zone d'activités industrielles,

DÉCIDE :

Article unique :

Le projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du Grand Canal du Grand Port Maritime du Havre doit faire l'objet d'un débat public que la Commission nationale du débat public organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière.

Le Président



Philippe DESLANDES

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 3 DECEMBRE 2008

DÉCISION N° 2008 / 27 / GPMH / 2

**PROJET D'EXTENSION DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES
ET DE PROLONGEMENT DU GRAND CANAL DU HAVRE
GRAND PORT MARITIME DU HAVRE**

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants,
 - vu le Code de l'environnement en son article R. 121-7,
 - vu la lettre de saisine du Directeur général du Grand Port Maritime du Havre en date du 27 octobre 2008, reçue le 29 octobre 2008 et le dossier joint concernant le projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du Grand Canal du Havre,
 - vu la décision n° 2008/26/GPMH/1 du 3 décembre 2008 décidant l'organisation d'un débat public,
-
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

M. Claude GUILLERME est nommé Président de la Commission particulière du débat public sur le projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du Grand Canal du Grand Port Maritime du Havre.

Le Président



Philippe DESLANDES